

Tweets du mois

EUSport

@EuSport Mar23
Absorbing debate on continuity of @EUCouncil priorities and their real implementation in the area of #sport by @SvenPres @EuroAthletics @FolkerF @EOCEUOffice #KairisUlp @EU2017EE & @Vikislavkova @EU2018BG @ #EUSportForum

EurOlympic

@EOCmedia Mar 20
EOC – 1st Meeting of the new athletes commission
[eurolympic.org/eoc-1st-meeting-of-the-new-athletes-commission/...](http://eurolympic.org/eoc-1st-meeting-of-the-new-athletes-commission/)
#EOC #Athletes #Sport

POINTS Project

@POINTS_EU Mar 1
The POINTS project will organise its next meeting on 10 and 11 April, in Lausanne, Switzerland. This second brainstorming discussion on the concept of "Single Points of Contact for #integrity" will be hosted by @iocmedia. More information on the agenda to come #goodgovernance

Table des matières

Editorial 2

UNION EUROPEENNE ET SPORT

L'édition 2018 du Forum européen du Sport s'est déroulée à Sofia 3

La Commission propose de réformer la politique commune de visas de l'UE 4

Evolutions récentes concernant le Brexit 5

Les Etats Membres de l'UE supportent la révision du Code Mondial Anti-Dopage 6

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

Eurobaromètre sur le Sport et l'Activité Physique 7

Eurostat publie un nouveau rapport statistique sur le sport 7

La Commission Européenne publie une étude sur les moteurs du changement et les implications économiques et juridiques des transferts de joueurs 8

Les conclusions de la réunion de groupe sur l'"Inclusion Sociale" organisé par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture ont été publiées 9

Le Parlement Européen définit ses priorités concernant le futur Cadre Financier Pluriannuel 10

LE COIN DES PARTENAIRES

Lancement du site internet du projet POINTS 10

Dates en avril 11

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Le Forum du Sport européen, à Sofia, a proposé d'excellentes discussions entre les différents acteurs impliqués dans la politique sportive de l'UE. Les échanges directs entre le mouvement sportif, les politiques et les représentants des institutions européennes sont cruciaux afin de s'attaquer aux défis actuels pour le sport organisé.

Quels messages entendus durant le Forum devons-nous garder en tête ? Premièrement, la claire déclaration du Commissaire Navracsics sur la nécessité de ne pas détourner les grands événements sportifs à des fins politiques. Le Commissaire a reçu en ce sens le soutien du député européen Bogdan Wenta, victime du boycott des Jeux de Los Angeles en 1984, et des panelistes pour qui l'histoire n'a pas démontré l'efficacité d'un boycott sur l'amélioration des crises politiques.

Le deuxième message important est venu des discussions sur les impacts potentiels du cas ISU pour les organisations sportives. La Commission a clarifié sa position concernant la décision de décembre 2017, en indiquant que le rôle des fédérations ou l'existence d'un modèle sportif européen n'était aucunement questionné par celle-ci. Niels Nygaard, président du CNO danois et vice-président des COE, a ainsi souligné que le mouvement olympique voyait la situation actuelle comme une opportunité de poursuivre les activités visant à améliorer la gouvernance des fédérations sportives et des CNOs.

Sur ce sujet, avril verra de nombreux événements, tel que la première réunion du groupe d'experts de l'UE, traiter de l'intégrité dans le monde du sport. Le projet POINTS, conduit par le bureau des COE auprès de l'UE, vise également à traiter cette problématique en mettant en place des points de contact dans les fédérations nationales et européennes afin de faire progresser l'expertise dans des domaines tels que la lutte contre la corruption et la manipulation des compétitions sportives. Un autre aspect essentiel du projet étant le développement d'une version 2.0 de l'outil SIGGS, créée durant le précédent projet du bureau des COE auprès de l'UE.

Dans le même temps, la date limite pour le dépôt des projets Erasmus+ est passée le 5 avril dernier. L'impression générale étant que le programme reçoit une attention grandissante de la part des organisations sportives. Cependant, l'une des plus grandes barrières demeure la complexité administrative pour les applicants. Des améliorations sont nécessaires afin d'attirer de nouveaux acteurs issus du sport pour tous.

Laissez-moi conclure en annonçant que le 16 avril, Heidi Pekkola (FIN) a pris la responsabilité de directrice adjointe du bureau des COE auprès de l'UE. Heidi possède une grande expérience des affaires publiques européenne et une véritable réputation dans ce domaine après 6 ans passé à représenter ENGSO, ici à Bruxelles. Je peux également vous annoncer la prise de fonction depuis le 1^{er} avril de Laura Hardman (BEL) comme office manager du bureau des COE auprès de l'UE. Je suis convaincu que le bureau bénéficiera grandement de son expérience professionnelle comme office manager et traductrice.

En vous souhaitant une très bonne lecture



Folker Hellmund
Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

L'édition 2018 du Forum européen du Sport s'est déroulée à Sofia

Les 22 et 23 mars 2018, la Commission européenne a organisé son édition annuelle du Forum européen du Sport, à Sofia, Bulgarie, en coopération avec la présidence bulgare de l'UE. L'évènement a réuni 380 participants du monde du sport, des institutions européennes et des états membres.

Après des discours d'ouverture du maire de Sofia, Yordanka Fandakova, du Commissaire pour le Sport, Tibor Navracsics et du ministre des sports bulgare Krasen Kravev, les premières discussions se sont centrées sur l'héritage des Jeux Olympiques de 2022 et 2024 avec notamment des présentations de Jean-Michel Brun, membre du comité exécutif des COE et de Marie Barsacq, chargée de l'impact et de l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Le deuxième sujet majeur de la journée concernait la coopération internationale dans le domaine du sport. Les panelistes se sont accordés sur l'importance des grands évènements sportifs pour la diplomatie et sur les potentiels bénéfiques en termes d'image – les participants ont notamment mis l'accent sur la co-organisation entre pays.

Pour conclure, le commissaire Navracsics a également rappelé que des mesures concrètes avaient été prises par la Commission, comme l'ouverture de la Semaine européenne du sport aux pays des Balkans de l'est et du Partenariat oriental.

La fin de la première journée a vu trois groupes de discussions parallèles se tenir respectivement sur le rôle du sport dans le développement des villes et régions, les transferts de joueurs et la place des femmes dans le monde du sport.

La deuxième journée a débuté avec des discussions sur les impacts du cas « *International Skating Union* » sur le mouvement sportif. Niels Nygaard, président du CNO danois et vice-président des COE a notamment échangé avec Claudia Bokel, ancienne membre de la Commission des Athlètes du CIO et Julien Zylberstein de l'UEFA.

Tobias Maass, en charge du sujet au sein de la DG Concurrence de la Commission européenne a introduit les conclusions de la Commission sur ce cas, insistant sur le fait qu'ISU avait à modifier ses règles mais qu'aucunes sanctions financières n'avaient été prises pour le moment. Il a également rappelé que ce cas ne questionnait en aucune manière le rôle des fédérations sportives et que la Commission n'avait pas l'intention de jouer les arbitres dans les disputes sportives.

De son côté, Niels Nygaard s'est félicité des clarifications apportées par ce cas tout en militant pour un meilleur dialogue entre les différents acteurs. Il a ensuite mis en avant l'importance de la gouvernance des organisations sportives avant de rappeler qu'il était crucial d'avoir des organisateurs d'évènements, privés ou non, qui contribuent aux mécanismes de solidarité et qui respectent les règles sportives et notamment la lutte contre le dopage et le respect des calendriers.

Pour conclure le Forum, les organisateurs avaient prévu un panel sur la coopération entre le mouvement sportif et l'UE. Notamment accompagné dans ce panel par Svein Arne Hansen, président d'European Athletics et Barbara Spindler-Oswald, représentante de la future présidence autrichienne du Conseil, Folker Hellmund, directeur du bureau des COE auprès de

– la maison du sport européen –

L'UE a mis en avant l'importance d'impliquer le mouvement olympique tôt dans le processus de décision soulignant que les réunions des directeurs sports des états membres étaient un excellent lieu de discussions informelles.

PLUS D'INFORMATION

[Agenda](#)
[Report](#)

La Commission propose de réformer la politique commune de visas de l'UE

Le 14 mars 2018, la Commission Européenne a relancé les discussions sur la réforme de la politique commune des visas de l'UE. Cette proposition a pour ambition, pour les voyageurs en situation régulière, de faciliter l'obtention d'un visa, afin de promouvoir le tourisme, le commerce et les affaires, tout en renforçant la sécurité et en atténuant les risques de migration irrégulière. Cette nouvelle proposition fait suite au retrait, en janvier dernier, par la Commission, de la proposition précédente (lancée en 2014) d'une refonte du code des visas ainsi que de l'introduction d'un "visa d'itinérance

Si elles sont adoptées, ces nouvelles règles pourraient améliorer les conditions de délivrance d'un visa de court séjour pour les voyageurs en règle. Les acteurs du sport comme les athlètes, les officiels et les entraîneurs pourraient potentiellement bénéficier de deux modifications majeures, réduisant les modalités administratives lorsqu'ils se rendent sur le territoire européen :

- La possibilité de déposer une demande de visa 6 mois à l'avance au lieu de 3 mois actuellement, ce qui permettrait aux athlètes de pays non européens et leur staff de préparer plus facilement leur voyage en Europe. Il sera également possible de remplir et signer la demande par voie électronique. Le délai d'adoption d'une décision sur la demande de visa sera réduit de 15 à 10 jours.
- Les règles sur les visas à entrées multiples seront harmonisées et leur validité pour les voyageurs réguliers de confiance sera progressivement augmentée de 1 à 5 ans aux conditions suivantes :

- pour une période de validité d'un an, à condition que le demandeur ait obtenu et utilisé dans le respect de la législation, trois visas au cours des deux années précédentes;
- pour une période de validité de deux ans, à condition que le demandeur ait obtenu et utilisé dans le respect de la législation un visa à entrées multiples valable pour un an;
- pour une période de validité de cinq ans, à condition que le demandeur ait obtenu et utilisé dans le respect de la législation un visa à entrées multiples valable pour deux ans.

Un autre aspect positif à mentionner est le maintien des dispositions relatives aux "*Procédures et conditions spécifiques facilitant la délivrance de visas aux membres de la famille olympique participant aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques*".

Malgré ces éventuels changements, il est important de rappeler que ce système, plus flexible, n'affecterait que les modalités administratives des demandeurs de visa Schengen sans aborder la question de la durée des courts séjours au sein de l'UE.

En effet, la nouvelle proposition abandonne l'idée d'un "visa d'itinérance", précédemment défendu par la Commission. La contrainte de ne rester que 90 jours sur le territoire européen par période de 180 jours continuera d'empêcher les athlètes de haut niveau de pays tiers et leur entourage de s'entraîner dans le même contexte que les athlètes de l'espace Schengen.

– la maison du sport européen –

Le Bureau des COE auprès de l'UE a évoqué ce problème à plusieurs reprises aux acteurs de l'UE impliqués dans ce processus. Les changements proposés vont maintenant être discutés au Parlement européen et au Conseil et devront être adoptés par ces deux institutions avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation

PLUS D'INFORMATION

[Communiqué de Presse](#)

[La Commission émet des propositions pour renforcer, rendre plus efficace et fiable la politique européenne de visa.](#)

Evolutions récentes concernant le Brexit

De nouvelles évolutions concernant les négociations sur le Brexit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni se sont déroulées en mars.

Le Conseil européen s'est félicité de la conclusion d'un accord partiel portant sur certaines modalités de sortie et a appelé les parties à intensifier leurs efforts afin de régler les questions en suspens. Toutefois, le Conseil a souligné que « *rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu* ». Par conséquent, l'incertitude concernant une période de transition potentielle entre le 30 mars 2019 et le 31 décembre 2020 reste une préoccupation pour les différents acteurs. Le Conseil a expliqué que, dans cette optique, tous les scénarios possibles devaient être considérés.

Le président du Conseil européen, Donald Tusk, a participé aux négociations en proposant un projet de lignes directrices concernant le Brexit aux 27 dirigeants de l'Union européenne. Les principales propositions de Tusk appellent à minimiser l'incertitude et les perturbations causées par le Brexit, pour toutes les parties concernées. Sa volonté de limiter les dommages vise à faciliter l'émergence d'un accord sur le retrait de l'Union européenne par le Royaume-Uni. Ce n'est que suite à cet accord qu'il faudra coopérer dans l'établissement d'un cadre satisfaisant pour les relations futures entre les parties.

Néanmoins, le Parlement Européen a initié une réflexion sur certains aspects essentiels des futures relations entre le Royaume-Uni et l'UE.

Lors de la session plénière du 14 mars 2018, les députés européens ont expliqué l'importance d'une

gouvernance cohérente et d'un mécanisme de résolution des conflits efficace. La résolution adoptée par les députés soulève la possibilité d'un cadre d'association entre l'UE et le Royaume-Uni après le Brexit, qui pourrait être en partie basé sur une coopération thématique telle que des projets de développement transfrontaliers. Les élus européens ont, en outre, posé l'exigence que le Royaume-Uni respecte l'intégrité du marché intérieur, des quatre libertés et des unions douanières. Les députés s'opposent également à l'adoption d'une approche secteur par secteur susceptible d'entraîner une sélection de lois européennes. Par ailleurs, la prédominance du cadre juridique de l'UE et du processus décisionnel (y compris la compétence de la CJUE) devrait être préservée.

La Commission européenne a également donné un éclairage sur certaines spécificités d'une telle relation dans son « *Avis aux parties prenantes : retrait des règles britanniques et européennes sur les noms de domaine .eu* » du 28 mars 2018. Dans ce document officiel, la Commission explique qu'après le Brexit, aucune organisation établie uniquement sur le territoire britannique, ni aucune personne physique résidant au Royaume-Uni ne pourra enregistrer un domaine « .eu ». Pour les personnes qui détiennent déjà de telles inscriptions, il n'y aura aucune possibilité de renouvellement après la fin de la période en cours.

PLUS D'INFORMATIONS

[Recommandation du Parlement européen en faveur d'un accord d'association pour les futures relations UE-Royaume-Uni \(14 mars 2018\)](#)

– la maison du sport européen –

[Déclaration de presse de Michael Barnier suite au dernier cycle de négociations sur l'article 50 \(19 mars 2018\)](#)

[Avis aux parties prenantes : retrait des règles du Royaume-Uni et de l'UE sur les noms de domaine .eu \(28 mars 2018\)](#)

[Le président Tusk propose un projet de lignes directrices sur le Brexit aux dirigeants de l'UE-27 \(31 mars 2018\)](#)

Les Etats Membres de l'UE supportent la révision du Code Mondial Anti-Dopage

En prévision de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui aura lieu en novembre 2019 à Katowice, en Pologne, l'Agence mondiale antidopage (AMA) a lancé un processus de révision du Code mondial antidopage. En raison de son impact sur la libre circulation et la protection des données, le code est d'une importance vitale pour l'Union européenne. Par conséquent, l'Union et ses États membres ont contribué au processus en faisant converger leur position dans le texte rédigé le 15 mars 2018 par le groupe "Sport".

La rédaction spécifique des différents articles n'est pas encore déterminée, mais l'UE et les États membres ont invité l'AMA à examiner les anciennes recommandations abordant les questions de protection de la vie privée qui n'ont pas encore été traitées. Les Etats et l'UE ont également affirmé que la collecte et le traitement de données à caractère personnel à des fins de lutte contre le dopage ne peuvent se fonder uniquement sur le consentement de l'individu. L'attention a été portée sur le respect des règles relatives aux délais de conservation des informations personnelles et à la publication des noms des sportifs qui ne respectaient pas les règlements antidopage.

Par ailleurs, la législation européenne implique le respect du chapitre V du règlement général sur la protection des données. Cela signifie que tout transfert de données personnelles d'un pays tiers vers un autre pays non membre de l'UE devra également respecter ces règles. Si le niveau de protection des données dans l'un de ces pays est estimé inadéquat, les transferts ne seront autorisés

que dans un certain nombre restreint d'exceptions prévues par l'article 26 de la directive sur la protection des données, à condition qu'ils ne soient pas "réguliers ou massifs".

Un autre aspect jugé crucial par l'UE et ses États membres est la sauvegarde effective des droits des athlètes. Ils reconnaissent que l'élaboration de la Charte des droits des athlètes est un complément potentiellement bienvenu au Code, mais exhorte l'AMA de reconsidérer la pertinence d'imposer des sanctions aux mineurs.

Le document rédigé par le groupe « sport » apporte également une confirmation de la part de l'UE que la bonne gouvernance demeure un aspect crucial pour garantir l'intégrité dans le sport. Les rédacteurs du texte ont insisté sur les principes de responsabilité, de transparence et de démocratie (conformément à l'article 20 du Code) qui doivent être respectés par les organisations sportives, y compris par l'AMA, ainsi que la proposition de publier un rapport statistique annuel (Article 14.4 du Code).

Enfin, le rôle des lanceurs d'alerte et la nécessité de protéger leurs droits fondamentaux ont été reconnus et pleinement soutenus par l'UE et ses États membres, qui ont également émis l'idée d'inclure des dispositions spécifiques à l'article 22 du Code.

PLUS D'INFORMATIONS

[Contribution de l'UE et ses Etats Membres au projet de revision du Code Mondial Anti-Dopage](#)

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

Eurobaromètre sur le Sport et l'Activité Physique

Près de la moitié des Européens ne pratiquent jamais de sport, cette proportion est par ailleurs, en constante augmentation depuis plusieurs années.

La Commission européenne a publié sa troisième édition spéciale de l'Eurobaromètre consacrée au sport et à l'activité physique. Cette étude fait suite à des enquêtes comparables menées au cours des seize dernières années en 2002, 2009 et 2013. Elle contribue à fournir des données qui servent de base à l'élaboration de politiques favorisant le sport et l'activité physique.

Les résultats indiquent que la proportion des personnes ne pratiquant jamais de sport est passée de 42 à 46% depuis la précédente enquête en 2014. Cette augmentation à l'échelle de l'UE semble être en progression constante depuis 2009.

En outre, l'enquête confirme la tendance négative des dernières années concernant la participation des jeunes femmes à des activités physiques et sportives. Parmi les 15-24 ans, 47% des femmes ne font jamais de sport, contre 29% chez les hommes.

L'enquête apporte également des données intéressantes témoignant de la tendance croissante à la sédentarité et du manque de temps pour faire du sport.

Concernant les installations sportives et les politiques publiques, l'enquête apporte des résultats intéressants. La plupart des Européens pensent que les localités développent des projets favorisant les opportunités pour les citoyens de faire du sport, mais jugent que leurs autorités locales n'agissent pas suffisamment dans ce sens. Il est également important de mentionner que trois personnes sur dix affirment être membres d'une organisation sportive leur permettant de pratiquer un sport : 12% dans un club sportif, 11% dans un centre de fitness, 3% dans un club socioculturel et 7% dans un autre type de club.

Tibor Navracsics, commissaire européen à l'éducation, à la jeunesse, à la culture et au sport - qui a présenté les résultats de l'enquête au Forum Européen du Sport - a vivement encouragé tous les acteurs tels que les employeurs, les autorités locales et les organisations sportives à redoubler d'efforts dans la lutte contre l'inactivité physique.

PLUS D'INFORMATIONS

[Eurobaromètre - Sport et Activité Physique \[PDF\]](#)

[Tartu Call pour un style de vie sain \[PDF\]](#)

Eurostat publie un nouveau rapport statistique sur le sport

Eurostat, l'office statistique de l'UE, a récemment publié une nouvelle édition de son «*guide compact*» traitant de la dimension économique du sport ainsi que de l'implication des citoyens dans ce domaine.

L'impact économique et social non négligeable du sport lui confère un rôle considérable dans le développement des stratégies et programmes de l'UE. Ce guide compact sur les statistiques du sport fournit des données recueillies par Eurostat et la

– la maison du sport européen –

Commission européenne dans ce secteur au cours de l'année écoulée.

La publication d'Eurostat fournit des données pertinentes sur les emplois générés par le sport et analyse la situation de l'emploi dans le secteur sportif au sein de l'UE. Le rapport fournit également des statistiques sur les catégories d'articles de sport que l'UE exporte et importe le plus. Enfin, la

participation des gens aux activités sportives, soit en tant que spectateur ou participant, est aussi analysée dans cette étude.

[POUR PLUS D'INFORMATION](#)

[Eurostat - Sport Statistics \(édition 2018\)](#)

La Commission Européenne publie une étude sur les moteurs du changement et les implications économiques et juridiques des transferts de joueurs

Le 22 mars 2018, la Commission européenne a publié un rapport relatif à l'évolution économique et juridique du marché des transferts depuis 2013, année de sa dernière étude sur le sujet.

La principale conclusion de cette étude réalisée par KEA et ECORYS, est que le marché des transferts a affiché une augmentation sans précédent en termes de montant de transfert. Alors que le rapport précédent affirmait que les sommes versées par les clubs avaient été multipliées par sept entre 1995 et 2011, les frais de transfert ont connu trois records depuis 2013. De plus, en 2017, la valeur totale des transferts pour les cinq ligues majeures [a atteint environ 5,9 milliards d'euros](#). La part la plus élevée des revenus liés aux transferts est concentrée sur un nombre restreint de clubs, générant le plus de revenus ou appartenant à des investisseurs financièrement puissants. Les cinq grandes ligues concentrent environ 54% du marché européen du football (représentant 13,4 milliards d'euros sur 24,6 milliards d'euros pour 2015/16) et leurs revenus sont principalement basés sur les droits de diffusion.

L'étude explique que les clubs européens sont définitivement les principaux acteurs du marché des transferts.

En outre, le rapport aborde la règle du fair-play financier instaurée par l'UEFA ainsi que l'interdiction de la tierce propriété. En ce qui

concerne ce dernier sujet, les discussions pourraient reprendre en mai lors des échanges à l'occasion du procès opposant le RFC Seraing à la FIFA et à l'UEFA, devant les tribunaux Belges. Il y a de fortes chances que la Cour de justice de l'Union européenne se prononce à ce sujet si une question préjudicielle lui est soumise au cours du procès. En janvier dernier, la Cour d'appel de Bruxelles a également mentionné la nécessité d'analyser la légalité d'une décision du TAS en ce qui concerne le droit européen et la Convention européenne des droits de l'homme.

L'étude a établi une liste de 8 recommandations pour mieux réguler le marché des transferts :

1. Exploiter de manière plus ambitieuse le processus de dialogue social existant dans le football professionnel pour aborder explicitement les questions liées au transfert de joueurs ;
2. Refonte du Règlement de la FIFA sur les intermédiaires;
3. Améliorer les outils de transparence sur le marché du football;
4. Augmenter le taux du mécanisme de solidarité et renforcer son application
5. S'attaquer à la question des « bridge transferts » en renforçant les outils d'enquête pour surveiller la propriété du club;
6. Réglementer les prêts en limitant le nombre de prêts par bénéficiaire et par les clubs prêteurs;
7. Améliorer les règles relatives aux joueurs mineurs;
8. Établir une "taxe de luxe" sur les frais de transfert lorsqu'ils dépassent un certain montant.

L'étude doit être considérée comme faisant des recommandations à la Commission, qui décidera de potentielles activités de suivi. L'évolution de la réglementation des transferts est régulièrement à l'ordre du jour des discussions des acteurs de l'UE alors que les responsabilités restent aux mains des Etats membres.

PLUS D'INFORMATIONS

[Etude sur les moteurs du changement et les implications économiques et juridiques des transferts de joueurs](#)

[Etude sur les aspects économiques et juridiques des transferts de joueurs \(2013\)](#)

Les conclusions de la réunion de groupe sur l'«Inclusion Sociale» organisé par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture ont été publiées

La réunion du groupe thématique sur l'inclusion sociale organisée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) en octobre dernier a réuni des représentants des différents programmes de financement pour discuter des «Tendances inspirantes dans les projets financés par l'Europe». Les conclusions de cette réunion ont été publiées en mars par la Commission européenne.

Tous les participants à l'atelier sur «*le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle*» se sont accordés sur la nécessité de promouvoir la diversité en tant que valeur. Cet atelier a également souligné que le sport était un outil puissant permettant de promouvoir le dialogue interculturel et d'aider les individus à élargir leur expérience personnelle.

L'atelier traitant du thème «donner une voix, prendre une part active dans la société» a identifié l'importance de créer un environnement plus égalitaire pour faciliter l'expression des citoyens. Un troisième atelier portait sur «les éducateurs, les travailleurs, les professionnels, les entraîneurs, les bénévoles». Dans le cadre de cet atelier, quatre sujets ont été discutés et les participants se sont

mis d'accord sur différentes propositions telles que l'inclusion de la santé comme sujet dans les différents projets ou la promotion de projets intersectoriels.

Les participants ont globalement exprimé la nécessité pour les projets d'impliquer les personnes vulnérables et défavorisées qu'ils souhaitent soutenir. Les participants ont également évoqué l'importance de promouvoir les synergies entre les projets financés par l'UE ainsi que d'expliquer et de démontrer les aspects positifs de l'inclusion sociale notamment en accroissant la visibilité des projets réussis.

Enfin, le groupe de travail a suggéré qu'une «*approche plus large de l'inclusion sociale qui ne se concentre pas sur un sujet ou un groupe cible spécifique pourrait être envisagée*» dans l'année.

PLUS D'INFORMATIONS

[Inclusion Sociale : «Les tendances inspirantes dans les projets financés par l'Europe» ; conclusions du groupe de travail de l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture.](#)

Le Parlement Européen définit ses priorités concernant le futur Cadre Financier Pluriannuel

Depuis plusieurs semaines, le futur budget de l'Union Européenne pour la période 2021-2027 occupe une place importante parmi les échanges au sein des institutions européennes. Ces discussions se sont intensifiées à l'approche de la publication du projet de budget par la Commission européenne, le 2 mai prochain.

Des changements majeurs sont attendus dans le prochain CFP, notamment en raison des répercussions liées à la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Le 14 mars, les députés ont adopté une résolution définissant leurs priorités pour le futur budget. Plus précisément, les députés expliquent que le futur budget devrait correspondre aux ambitions politiques fixées par l'UE. Les élus européens soulignent que l'UE devrait augmenter la part du budget allouée aux programmes de recherche et Erasmus +, consacrer davantage de soutien financier à l'aide aux jeunes et aux PME et financer le développement des régions. Dans leur résolution, les députés affirment également que l'UE devrait remplacer en partie les contributions

basées sur le PIB des États membres par de nouvelles recettes.

Le bureau des COE auprès de l'UE se félicite de la volonté des parlementaires de maintenir le programme Erasmus + dans le futur CFP et d'augmenter l'allocation financière qui lui est dédiée par rapport au programme actuel.

Le Bureau des COE auprès de l'UE a suivi de près ces développements et a activement contribué au processus de consultation publique ouverte sur le sujet. Il convient désormais d'attendre la publication des travaux liés au CFP avant de les analyser de manière approfondie afin de s'assurer que le sport soit pleinement pris en compte lors des négociations.

PLUS D'INFORMATIONS

[Résolution du Parlement Européen adoptée le 14 mars 2018 par les Parlementaires expliquant la position adoptée par les parlementaires sur le CFP post-2020](#)
[Rapport final du Groupe de Haut Niveau sur les ressources propres concernant le Futur financement de l'UE](#)

LE COIN DES PARTENAIRES

Lancement du site internet du projet POINTS

Le site officiel du projet POINTS est désormais accessible en ligne. L'équipe responsable du projet vous tiendra régulièrement informée des évolutions du projet POINTS sur cette nouvelle plateforme. Découvrez dès à présent le site à l'adresse points-project.com.

Ce site apporte des informations générales sur le projet telles que ses objectifs ou les différents partenaires. Cet outil rassemble également des

articles sur les développements récents du programme ainsi que des informations diverses sur le projet (contact, calendrier des événements...). Enfin, le site contient une section « *documents & publications* » permettant un accès aux principales ressources du projet.

– la maison du sport européen –



En janvier, le compte Twitter officiel de POINTS a été lancé, assurant une visibilité des activités du

projet. Pour suivre POINTS sur Twitter, rendez-vous sur [POINTS EU](https://twitter.com/POINTS_EU).

Le projet POINTS est soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+ Sport 2014-2020.

Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse email suivante: info@points-project.eu négociations.

Dates en avril 2018

10-11 avril 2018

Réunion POINTS, Lausanne, Switzerland

11 avril 2018

Cluster meeting sur la dimension économique du Sport, Bruxelles

17 avril 2018

Réunion annuelle des partenaires du bureau des COE auprès de l'UE, Bruxelles

23-24 avril 2018

Groupe d'expert Intégrité, Varna, Bulgarie